



mercredi 14 novembre 2012

Dossier de presse

Remise des prix – Concours « La ferme et ses abords » 2012

Par **Joël EPINAT**, Conseiller général délégué à l'agriculture

et **Jean GILBERT**, Conseiller général délégué à l'environnement

Un concours pour embellir nos fermes et leurs abords : _____ **2**

Rendre la Loire plus belle : _____ 2
Une 15^{ème} édition sur tout le territoire ligérien

_____ **4**

CATEGORIE "VENTE ET ACCUEIL DU PUBLIC"

1^{er} prix : FERME PEDAGOGIQUE DU BESSY - Valérie et Christian LALEUF _____ 4
2^{ème} prix : DOMAINE VITICOLE FLEUR DE VIGNE - Mme Stéphanie GUILLOT _____ 4
3^{ème} prix : LA FERME DU BOIS D'ALLARD - SANDRINE ET SYLVAIN THOMAS _____ 4

CATEGORIE "AUTRES EXPLOITATIONS"

1^{er} prix : EARL LA FERME COUZON - M. Serge COUZON _____ 4
2^{ème} prix : EARL LES VERGERS DE BAYOL - Françoise, Henri et Mickaël MAZENOD _____ 4
3^{ème} prix : EARL DE LA JOIE - M. MICHEL BOURG _____ 4

Le Conseil général : partenaire des agriculteurs _____ **5**

Plus de 4 millions d'euros consacrés par le Conseil général à l'agriculture ligérienne : _____ 5
Le développement de l'agriculture biologique : _____ 6

Contact presse :

Pierre CHAPPEL

☎ 06 21 12 25 47

pierre.chappel@cg42.fr

Un concours pour embellir nos fermes et leurs abords :

Rendre la Loire plus belle :

Des diagnostics communaux sont réalisés et des aides ont été mises en place pour permettre les travaux de résorption et d'amélioration des points noirs. Des inventaires sont effectués depuis 1998 à l'échelle des communautés de communes « les plans architecturaux et paysagers ». Ils mettent en évidence les sites ou bâtiments à améliorer voire supprimer pour une meilleure image de notre territoire.

Un architecte et un paysagiste encadrent les actions paysagères découlant de ces diagnostics, grâce aux aides financières du Conseil général. Parallèlement, depuis 1997, des aides spécifiques sont attribuées pour une meilleure insertion des fermes et de leurs abords dans le paysage ligérien.

Pour l'année 2012, 98 662 € concernant 12 dossiers de travaux ont été attribués aux agriculteurs afin de les aider à reprendre les enduits des maisons d'habitation, des bâtiments d'élevage, les peintures des toitures fibro ciment des stabulations, les chemins et la plantation des abords.

Afin de bénéficier de cette subvention, les bâtiments d'exploitation doivent être construits avant 1994 et répondre à l'un des trois critères suivants :

- vente directe à la ferme,
- ou hébergement touristique,
- ou être visible depuis un axe structurant ou être situé en entrée ou en cœur de bourg.

En raison du succès de cette action paysagère et dans le but de mettre en valeur les efforts des exploitants dans ce domaine, le Conseil général a décidé en 1998, le principe d'un concours géré par la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement.

Une 15^{ème} édition sur tout le territoire ligérien :

Pour sa 15^{ème} édition, le concours « La ferme et ses abords » concerne toutes les exploitations ligériennes. Afin de dissocier les exploitations recevant du public et les exploitations classiques, deux catégories ont été créées « vente et accueil du public » et « autres exploitations ».

Cette année, le jury a examiné les 21 dossiers reçus et visité 14 exploitations. Le jugement s'est basé sur les critères suivants :

Critères communs :

- qualité paysagère de l'entrée et de ses abords,
- propreté du site de l'exploitation,
- démarche au développement durable réalisée (eau, énergie, utilisation du bois...),
- qualité de la signalétique,
- qualité architecturale paysagère et environnementale des bâtiments agricoles,
- impression de l'ensemble des bâtiments y compris de l'habitation,
- fleurissement et végétaux (choix des essences, gestion des espaces verts...),

Critère spécifique à chaque catégorie :

- **Vente et accueil du public** : impression d'ensemble (relation et cohérence entre les espaces extérieurs et le lieu d'accueil),
- **Autres exploitations** : impression d'ensemble (relation et cohérence entre les bâtiments agricoles, la maison d'habitation et les espaces extérieurs).

Le jury :

Cette année le jury du concours « La ferme et ses abords » était composé de 5 membres :

- un élu du Conseil général de la Loire,
- un représentant de la chambre d'agriculture,
- un représentant de la Direction Départementale des Territoires,
- un technicien du Conseil général de la Loire,
- un architecte conseil du Conseil général de la Loire.

Les lauréats 2012 :

CATÉGORIE « VENTE ET ACCUEIL DU PUBLIC »

1^{er} prix : FERME PEDAGOGIQUE DU BESSY – Valérie et Christian LALEUF à Cordelle

Cette année, le 1^{er} prix du concours « la ferme et ses abords » revient à Valérie et Christian LALEUF de Cordelle. Ils gagnent un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 800 €.

2^{ème} prix : DOMAINE VITICOLE FLEUR DE VIGNE – Mme Stéphanie GUILLOT à Sainte-Agathe-la-Bouteresse

Le 2^e prix revient à Mme Stéphanie GUILLOT. Elle gagne un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 600 €.

3^{ème} prix : La Ferme Du Bois d'ALLARD – Sandrine et Sylvain THOMAS à Sainte-Foy-St-Sulpice

Sandrine et Sylvain THOMAS remportent un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 400 €.

CATÉGORIE « AUTRES EXPLOITATIONS »

1er prix : EARL LA FERME COUZON – M. Serge COUZON à St-Christo-en-Jarez

M. Serge COUZON remporte un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 800 €.

2^{ème} prix : EARL LES VERGERS DE BAYOL – Françoise, Henri et Mickaël MAZENOD à St-Paul-en-Jarez

Ils remportent un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 600 €.

3^{ème} prix : EARL DE LA JOIE – M. Michel BOURG

M. Michel BOURG remporte un chèque pour l'achat de végétaux d'une valeur de 400 €.

Le Conseil général : partenaire des agriculteurs

Le secteur de l'agriculture de la Loire compte **4 000 exploitations professionnelles** et **9 100 emplois** en unité de travail annuel dans les exploitations agricoles.

Le Conseil général de la Loire aide à la diversification des exploitations, à l'amélioration de la qualité des produits et des productions, à l'installation des jeunes, au redressement des agriculteurs en difficulté et à l'amélioration des bâtiments d'habitations.

Plus de 4 millions d'euros consacrés par le Conseil général à l'agriculture ligérienne :

Les aides à l'entreprise agricole :

Le Conseil général de la Loire intervient tout particulièrement pour **l'amélioration de la qualité des produits et des productions** : qualification et certification des élevages, soutien des démarches qualité dans les ateliers de produits fermiers. Plus de 2 500 éleveurs sont partenaires de la charte de bonnes pratiques agricoles, positionnant la Loire comme une référence dans le domaine de l'élevage pour l'agriculture raisonnée.

Le Conseil général de la Loire travaille en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Loire afin d'aider les agriculteurs ligériens.

Le soutien et la mise en valeur des produits fermiers :

Le Conseil général encourage les agriculteurs à s'organiser pour mieux valoriser leurs produits fermiers : label AOC, agriculture biologique..

En janvier 2009, la rigotte de Condrieu a obtenu son label AOC et en janvier 2010 un Programmes Intégrés de Développement Agricole (PIDA) en partenariat étroit avec le Conseil général de la Loire a été signé.

Le Conseil général de la Loire soutient également la fourme de Montbrison et les AOC viticoles du Forez et du Roannais avec la signature d'un nouveau PIDA dès janvier 2013.

Enfin, le Conseil général de la Loire apporte une aide financière au marché de Noël qui se tient chaque année à Saint-Priest-en-Jarez. Ce marché de producteurs locaux contribue à la valorisation des produits fermiers de la Loire.

Le développement de l'agriculture biologique :

De plus en plus, le respect de l'environnement devient un argument de vente. C'est pourquoi le Conseil général soutient fortement l'Association Rhône-Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB). Cette association travaille notamment sur un projet d'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective des collèges de la Loire.

Pour une agriculture ligérienne respectueuse du développement durable :

Soucieux du développement durable, le Conseil général finance également la **mise aux normes des bâtiments d'élevage**, les projets d'irrigation, les aménagements fonciers. Il participe ainsi aux programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole 2 et au Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).

Obtenir une production de qualité implique une surveillance très stricte des troupeaux. C'est pourquoi le **laboratoire vétérinaire du Conseil général**, principal outil de veille sanitaire de la Loire, est si important.

Le Conseil général soutient activement la lutte contre les maladies du bétail en finançant les frais de prophylaxie dans les élevages et les frais d'analyses réalisées pour diagnostiquer les maladies.

Un partenariat étroit lie le Conseil général de la Loire au Laboratoire Vétérinaire Départemental et au Groupement de Défense Sanitaire (GDS).